

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 29 Juin 2015 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 Juin 2015, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal → Suite à la démission de Madame CORDIER, Conseillère Municipale, et conformément à l'article L 270 du Code Electoral, M. Jean SAILLARD a été installé dans cette fonction. Il a également été élu pour la remplacer au sein de plusieurs instances (Commission des affaires sociales, scolaires et périscolaires - ADMR (Association service à domicile) - Conseil d'exploitation régie municipale service Enfance-Famille.

BIENS COMMUNAUX

Vente de terrains → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente des parcelles K n°45, et n°46 d'une superficie totale de 1 184 m² à 55,55 € le m², soit un montant total de 65 771,20 €.

ZAC des Fontaines – Vente de terrains à SEMCODA → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à céder, à la SEMCODA des parcelles de terrains cadastrées section G n°586, 636, 718 581,634, 683, et 713 d'une superficie totale de 2 335 m², situés dans la ZAC des Fontaines, au prix de 300 000 €, pour la réalisation de 10 logements.

FINANCES COMMUNALES

Participation au capital de la SEMCODA → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la participation de la Ville de Saint-Marcel à la prochaine augmentation de capital de la SEMCODA à hauteur de 90 000 euros.

Nouvelles Activités Péri Educatives → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la tarification et sur la modification du règlement intérieur des Nouvelles Activités Péri Educatives qui s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2015.

Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) - Actualisation → Selon les dispositions en vigueur, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 8,50 sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Marcel, le coefficient multiplicateur appliqué aux tarifs de référence de la taxe communale, et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

Marché municipal – Tarif branchement électrique → Le Conseil Municipal a fixé le tarif des droits de place : à 0.60 € le ml pour les marchands non sédentaires et 1.60 € la demi-journée pour le branchement électrique.

Produits irrécouvrables → → Le Conseil Municipal a décidé de décharger le Receveur Municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de titres de recettes et a reconnu, comme irrécouvrable le montant de 62,56 € (Budget Enfance-Famille).

Décision modificative → Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la décision modificative relative aux inscriptions du Budget Enfance-Famille afin de régulariser les opérations comptables des amortissements.

TRAVAUX COMMUNAUX

Déplacement et restauration du monument aux morts : → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le déplacement du monument aux morts et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions ainsi que tout autre financement relatif à l'opération de déplacement et de restauration du monument aux morts.

ADMINISTRATION GENERALE

Convention Département de Saône-et-Loire → Dans le cadre de notre participation financière au revêtement de l'itinéraire cyclable (voie verte) entre notre commune et OUROUX-SUR-SAONE, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental.

SERVICE ENFANCE FAMILLE

Restaurant scolaire – Règlement de fonctionnement : Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la nouvelle rédaction du Restaurant Scolaire qui est applicable au 1^{er} septembre 2015.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs → Le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les raisons suivantes :

1. Dans le cadre de la procédure annuelle des avancements de grade et d'avancement au titre de la promotion interne.
2. Recrutement d'un poste de gardien de police suite au départ en retraite d'un agent du service de la police municipale
3. Dans le cadre de la fin de détachement d'un agent sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, recrutement d'un attaché principal, dans l'attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire qui doit statuer sur le détachement d'un emploi fonctionnel de D.G.S.
4. Suite au départ par voie de mutation d'un agent du service technique recrutement d'un Technicien contractuel à temps complet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.